

Image not found or type unknown



Augmentation de la cantine

Par **valerie**, le **19/02/2009 à 19:05**

a t on le droit de m augmenter la cantine de mes enfants de 67% sous pretexte que j habite une autre commune et sans m en avoir informe auparavant.

Par **Marion2**, le **19/02/2009 à 19:17**

[fluo]Tout d'abord BONJOUR ![/fluo]
Dans la mesure où dans votre commune il y a une école avec une cantine, il est tout-à-fait normal, qu'en scolarisant vos enfants dans une autre commune, vous ne bénéficiiez pas du même tarif que pour les enfants résidant dans ladite commune.